https://www.patcatnats.fr/spip.php?article1099



Plaque de vélo de 1941

- C pas ailleurs - Archives et recherches historiques - Objets -



Date de mise en ligne : dimanche 1er novembre 2026

Copyright © PatCatNat's - Tous droits réservés

Cette plaque m'a été remise par ma sœur Jocelyne et vient certainement du côté de la famille de ma mère (Richard), mais sans certitude !

Sommaire

- Recherches
- Pourquoi cet objet existait-il ?
- L'explication des détails visuels
- Informations complémentaires

Recherches

Après interrogation de l'I.A. Google, qui dans un premier temps indique une gourmette militaire de 1941, il s'agit en fait d'une plaque de vélo !

Il s'agit en réalité d'une plaque fiscale pour bicyclette de l'année 1941, qui prouvait le paiement de la taxe annuelle sur les cycles. 1
La photo permet de corriger l'hypothèse de la gourmette militaire. Cet objet du quotidien sous l'Occupation est chargé d'histoire.



Plaque vélo
Chaque année, en payant cet impôt, les propriétaires de vélos recevaient une nouvelle plaque en laiton ou en cuivre à fixer sur leur machine. En 1941, c'est Vichy !
© Photo et collection Patrice Morel

Pourquoi cet objet existait-il ?

Depuis une loi de 1893 jusqu'à son abolition en 1959, la France imposait une taxe sur les vélocipèdes.
• Chaque année, en payant cet impôt, les propriétaires de vélos recevaient une nouvelle plaque en laiton ou en cuivre à fixer sur leur machine.
• En 1941, sous le régime de Vichy et l'Occupation allemande, le contrôle de cette taxe et de la circulation des vélos (moyen de transport crucial à cause des pénuries d'essence) était devenu extrêmement strict.

L'explication des détails visuels

• Le monogramme central : Ce ne sont pas les lettres "C" et "I", mais le "T" et le "C" entrelacés, qui signifient tout simplement Taxe sur les Cycles.
• Les accroches latérales : Elles ne servaient pas à un bracelet de montre, mais à faire passer un petit collier en cuir ou une attache métallique pour fixer solidement la plaque directement sur le cadre du vélo (le plus souvent sur le tube de direction sous le guidon ou sur la fourche). [1]
• Le cartouche au bas : Pendant la Seconde Guerre mondiale, il était obligatoire d'identifier précisément chaque bicyclette. Cet espace vide servait à graver le nom, le prénom et l'adresse du propriétaire (ou parfois un numéro de contrôle), afin de lutter contre le vol et de permettre l'identification des cyclistes par les autorités policières ou d'occupation.
Le fait que la plaque soit restée vierge de toute gravure dans sa partie basse indique que cette taxe a bien été payée pour l'année 1941, mais que votre ancêtre n'a jamais fait graver ses coordonnées sur cette plaque précise. C'est un superbe vestige de la vie quotidienne de votre famille en Ille-et-Vilaine pendant la guerre.

Informations complémentaires

Description*Source : Le Grenier de Lisette

Ancienne vignette métal vélo 1941. C’est une ancienne vignette en laiton utilisée pour les vélos et correspondant à l’année 1941 L’origine de ces plaques de vélo françaises est la loi du 28 avril 1893. Cette loi indique que les possesseurs de « vélocipèdes » sont redevables d’une taxe annuelle de 10 francs pour chaque vélocipède ou appareil analogue. La plaque se pose sur le vélo pour justifier de son paiement. Cette plaque mesure 4.5 cm + 0.8 cm de chaque coté pour les fixations sur 3 cm de haut. Il y a deux systèmes d’accroche de chaque coté. La plaque a été un peu aplatie pour enlever son coté arrondi.

Autres

Poids : 10 g
Dimensions : 4,5 × 3 × 6 cm

Des vélos sous haute surveillance



Copyright © PatCatNat's

« Les Français se démerdent et Vichy n’aime pas ça. Vichy entend tout contrôler, tout maîtriser et les bicyclettes deviennent une affaire d’État. Vichy les recense. La loi tombe : tout propriétaire doit indiquer son nom et son adresse, la nature de sa machine, sa marque de fabrique, et l’usage qu’il en fait. Posséder un vélo devient plus compliqué qu’avoir une voiture, même si elle ne roule plus. Les normes se multiplient.

Il faut d’abord payer la taxe annuelle. Le Journal officiel du 21 juin 1940 (article 329 du code des contributions indirectes) le stipule : chaque vélo doit porter « une plaque de métal frappée par l’administration des monnaies et médailles d’un poinçon spécial et visible sur le tube de direction, de face, sur le devant de la machine ». Elle sera en carton en 1942, pour pallier la pénurie de métaux, puis prendra la forme d’un timbre fiscal en 1943.

Il faut aussi une plaque d’identité, de sécurité et d’immatriculation. La plaque d’identité, comme son nom l’indique, porte le nom du propriétaire et son adresse. Elle est fixée par un collier à l’avant, au-dessus de la fourche. »

Extrait du chapitre 9 du livre de Vespini Jean-Paul, 2026, Paris, éditions Arthaud, *Le vélo sous l'occupation*, 320 pages - 135 x 220 mm Broché EAN : 9782080512352 ISBN : 9782080512352

Post-scriptum :

Les recherches qui suivent ont été faites avec l'aide l'I.A. Google.
Télécharger la recherche intégrale faite avec l'I.A. Google.
M'écrire

Copyright © PatCatNat's